

événements, nous avons pu juger avec plus d'autorité et de sérénité les faits, quand nous avons pu connaître toute la vérité sur la guerre de 1870 et sur notre situation en 1871, nous avons acquis la conviction que, si nous avions duré, nous eussions vaincu: c'était la volonté de Gambetta. Que nous crierait aujourd'hui le grand patriote, s'il renaissait de ses cendres? Que tout au moins, dans ces heures d'angoisse, sa mémoire nous guide et nous inspire...

L. K.

Appel aux agriculteurs de la province de Québec

UN DEVOIR NATIONAL

Si la coopération a rendu d'immenses services à la classe agricole en Belgique, en France, en Allemagne et dans tous les pays d'Europe, c'est grâce à la création de puissantes Sociétés Coopératives Centrales. En mettant des capitaux considérables à la disposition des directeurs de ces grandes organisations, les sociétaires leur ont permis de faire des transactions très avantageuses pour les sociétés coopératives locales dont ils font partie.

Chez-nous le mouvement est déjà bien lancé et nous avons lieu de croire que bientôt la province de Québec retirera les mêmes grands bénéfices de la coopération. Il importera toutefois de proportionner notre œuvre à la grandeur du but poursuivi, et, pour cela, les ressources financières nécessaires au Comptoir Coopératif doivent être mises à sa disposition par tout cultivateur capable de comprendre son propre intérêt et de servir la cause commune.

Ce n'est pas une aumône, ni une contribution, que le Comptoir Coopératif demande aux agriculteurs—ainsi qu'à tous les amis qui veulent bien les aider—c'est un prêt, un échange qu'il leur propose.

UN PRÊT

Les actions du Comptoir Coopératif sont déjà un bon placement. Celles qui sont complètement payées donnent au porteur un intérêt de six pour cent. Comme elles sont à la portée de toutes les bourses—de \$10 chacune, payables en dix ans par versements de \$1 par an—elle peuvent rendre productives de toutes petites épargnes qui sont maintenant stériles ou à peu près.

En outre, à tout sociétaire qui lui confie ses achats, le Comptoir Coopératif fait l'équivalent d'un remboursement (au moins partiel) de la somme avancée, en lui procurant à meilleur compte la marchandise dont il a besoin. Nous en connaissons qui reçoivent ainsi chaque année du Comptoir beaucoup plus que le montant de leur versement annuel, et cependant l'argent qu'ils lui ont prêté leur reste et leur rapporte du 6 pour cent par-dessus le marché.

Ajoutons que les actions du Comptoir Coopératif de Montréal n'exposent les prêteurs à aucune perte résultant d'une diminution de leur valeur. Elles pourront tou-

jours être revendues au prix qu'elles ont coûté lorsque le porteur sera forcé de les revendre. Voilà comment le Comptoir Coopératif demande un prêt et voilà ce qu'il offre à ceux qui le lui font en confiance.

UN ÉCHANGE

Ne peut-on pas dire qu'il s'agit d'un échange avantageux? Quel est le cultivateur ou l'homme d'affaires qui n'a pas dans son portefeuille un dollar qui ne lui sert pas? Le Comptoir Coopératif lui offre d'échanger ce dollar contre un reçu qui lui permettra de jouir de tous les avantages et privilèges de la coopération. Ainsi le propriétaire ne subit aucune perte, sa fortune n'a pas diminué d'un sou. En revanche, le Comptoir Coopératif centralisera ces petites épargnes et celles qui sont dans le fond des tiroirs, ignorées et stériles. Dans sa caisse générale, elles deviendront un gage de crédit, une force financière au point de vue des affaires. Les petites bourses autant que les grosses en profiteront.

Dix mille, vingt-cinq mille, cinquante mille membres constitueront un capital imposant, et la clientèle d'un tel groupement ne sera pas à négliger.

La Société d'organisation Agricole irlandaise comprend au moins 100,000 membres. Son chiffre d'affaires en 1915 a été de 20 millions de piastres.

La Société des Agriculteurs de France et ses Associations agricoles affiliées groupent ensemble plus de 500,000 propriétaires ou exploitants du sol.

* *

Le devoir de tout canadien n'est-il pas tout tracé? Ce devoir consiste à grossir le crédit et le fonds de réserve du Comptoir Coopératif par un prêt ou un échange. Sans compromettre sa fortune, sans sacrifier ses intérêts, il peut ainsi mettre une force et une arme au service de notre classe agricole qui sera toujours la véritable richesse de la province de Québec.

L'inaction ne serait-elle pas une faute nationale?

COMPTOIR COOPÉRATIF DE MONTRÉAL
164, rue Saint-Jacques, Montréal.

Association Catholique de la Jeunesse Canadienne Française

AIDE AUX CANADIENS FRANÇAIS DE L'ONTARIO

L'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française inaugurerait le 21 décembre 1914 une campagne de souscriptions en faveur des écoles bilingues de l'Ontario. Elle faisait appel à la générosité des Canadiens-français de toutes les provinces. Le patriotisme des nôtres a répondu avec une libéralité au dessus de tous les éloges. Notre trésorier général, M. Émile Girard, est heureux de rendre compte au public de l'emploi des sommes que nous avons perçues.

RECETTES

<i>Souscriptions:</i>	
Pour l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario.....	\$ 52,457.85
Pour le journal "Le Droit" ...	575.00
	53,032.85
Intérêts sur dépôts en banque ..	308.45
	\$ 53,341.30

DÉBOURSÉS

<i>Souscriptions:</i>	
Remises par le Comité central de l'A. C. J. C. à l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario.....	31,777.24
Transmises directement par les souscripteurs à l'Ass. canadienne franç. d'Éducation d'Ontario.....	18,449.63
Transmises au journal "Le Droit" sur demande des souscripteurs.....	575.00
	\$ 50,801.87

<i>Frais généraux et d'organisation:</i>	
Loyer de salles	\$200.00
Musiciens.....	40.00
Délégations.....	18.65
Comité de St-Hyacinthe:	
frais de perception...	20.00
Frais divers d'organisat.	29.76
Impressions.....	723.65
Papeterie.....	63.05
Location de meubles ...	10.00
Dactylographie.....	40.00
Frais de poste.....	633.32
Téléphones et télég. ...	6.10
Vérification.....	30.00

<i>Salaires:</i>	
M. A. St-Maurice	537.50

<i>Rémunérations:</i>	
M. H. Fortier.....	88.50
M. J. Durand.....	62.50
M. O. Tremblay.....	15.00
M. W. Desrosiers.....	15.00
M. H. Soly.....	12.40

2,539.43 \$ 53,341.30

(Signé) ÉMILE GIRARD,
Trésorier-général.

Nous avons examiné et vérifié le livre de caisse et les autres documents à nous remis par le Trésorier de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, M. Émile Girard, et certifions que l'état ci-haut est conforme à ce livre et aux autres documents fournis.

Tous les déboursés sont justifiés par des chèques et des pièces de caisse.

(Signé) L.-A. HURTUBISE;
VICTOR PELLETER.
Vérificateurs.

Montréal, ce 25 janvier, 1917.